Comment sortir Zakatul-Fitr ? En argent ou en nourriture ? Et quand faut-il la donner ?

Réponse :
Louanges à Allah, et que la prière et le salut soient sur son Messager…
Après ce préambule :

Zakatul-Fitr (aumône de la rupture du jeûne) est une adoration comme les autres, donc elle doit être exécutée comme il nous a été ordonné et nous ne sommes pas autorisé à légiférer ou à modifier cette adoration de nous-même ; Car Allah a dit : (Ou bien auraient-ils des divinités qui auraient établi pour eux des lois religieuses non autorisées par Allah?) [42 :21]. Ce verset montre que les lois religieuses (Ach-Char'e) appartiennent à Allah et Il légifère comme Il veut. Et personne n'est autorisé à établir des lois religieuses propre à lui non autorisées par Allah, car le prophète (salallahu 'alayhi wa salam) a dit : (Celui qui commet un acte en désaccord avec notre Religion alors on doit le rejeter).

l'Istihsan [l'observation de quelque chose comme étant un bien, sans base dans les sources légales du Quran et de la Sunna], l'utilisation de l'opinion qui va à l'encontre de la preuve, et l'excès (avec tolérance) dans les sujets de la jurisprudence ; sont une législation (Tachri'e) ; L'imam Shafi'i a dit : (Celui qui juge par lui-même le bon et l'agréable a donc légiféré des lois).

Allah nous a prescrit à propos de Zakat Al-Fitr de la sortir un Sâ' de nourriture, 'Abdullâh Ibn 'Umar (radhiallâhu 'anhu) a dit : (Le messager d'Allah (salallahu 'alayhi wa salam) a rendu obligatoire Zakatul-Fitr comme étant un Sâ' de dattes ou un Sâ' d'orge; et ce pour le libre et l'esclave, le mâle et la femelle, le petit et le grand, et il (salallahu 'alayhi wa salam) ordonna de donner la zakât d'al-fitr avant que les fidèles ne sortent pour la prière [de l'AID]). (Bukhârî et Muslim).

Et cela fut de même pour les nobles compagnons.

Il n'est pas permis de s'acquitter de la valeur de cette zakat en argent, ceci est l'avis des imams (Maalik, Shafi'i, et Ahmad).

Le but de la zakat al-fitr est seulement la satiété en nourriture du pauvre. ceci est indiqué dans le hadith du messager (salallahu 'alayhi wa salam) à propos de l'aumône d'al-fitr : (… Elle sert également à nourrir les pauvres…), et les autres besoins du pauvre doivent être satisfait par l'aumône d'argent [Zakat Al Maal] ainsi que par les autres aumônes SADAKA.

Ibn Qudâma al- Maqdissi (Rahimahu Lah) a dit dans Al-Mughni : Point : Et elle n’est pas acceptée si on donne sa valeur [zakat al-fitr] en argent.

Abou Dawoud a dit : il a été dit à Ahmad : Est-ce que je peux la distribuer en argent – c’est à dire Zakatul-Fitr – , il (Ahmed) a dit : Je crains que le fait qu’il contredise la sounnah du messager (salallahu ‘alayhi wa salam) ne lui sera pas bénéfique …

Et Abou Talib a dit : Ahmad m’a dit : on ne doit pas donner sa valeur [en argent], il lui a été dit : Des gens disent que Omar ben Abdul Aziz prenait la valeur de Zakatul-Fitr en argent. Il (Ahmed) a dit : ils n’acceptent pas la parole du Messager (salallahu ‘alayhi wa salam) et ils disent untel a dit ? Ibn ’Umar a dit : Le messager d'Allah (salallahu ‘alayhi wa salam…)a ordonné Et Allah a dit : (Obéissez à Allah et obéissez au messager). Et il a dit que des gens n’acceptaient pas les sounnanes pour dire untel a dit et un autre a dit.

Et finalement je dis (Sheikh Ali Er-Ramly) : les savants se sont mis d’accord que celui qui s’est acquitté de Zakatul-Fitr en nourriture a accompli son devoir …. Et ils (les savants) ont divergé à propos de sa valeur [en argent]. Donc celui qui veut être sain et sauf doit suivre le consensus des savants, et délaisser les points de divergence.

En ce qui concerne le moment : l’avis le plus correct parmi les paroles des savants est le temps à partir du coucher du soleil du dernier jour du Ramadan, jusqu’à avant la prière de l’Aid. Et si tu as des contraintes alors tu peux t’en acquitter un jour ou deux avant l ‘Aid.

Et il est permis de la donner à n’importe quel moment avant l ‘Aid à un comité de la Zakat en qui tu as confiance en leur science et en leur religion, à condition que tu sois sûr qu’ils vont s’en acquitter en nourriture et au bon moment.

Et Allah est celui qui sait le mieux.